

AFFAIRE N°21 - Acquisition d'une parcelle de terrain de 18 000 m2 située dans la ZAD de Montgaillard appartenant à M. MORANGE Maxime.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 18 000 m2 situé dans la ZAD de Montgaillard.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente de la part de Monsieur MORANGE Maxime pour le prix de 200 000 F, conforme à l'estimation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à procéder à l'acquisition du terrain de Monsieur MORANGE pour le prix de 200 000 F.

La dépense sera imputée au Chapitre 901 - Article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x
x x

Qu
Pour le Chef et par
délégation
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales
Ingénieur Paul PASTORI,
Pour copie conforme
Saint Denis, le 3 novembre 1976
Le Chef de Bureau délégué J. LACOSTE